

Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Le Neubourg
Commune de Cesseville

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Le Maire de la Commune de CESSEVILLE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code des Communes, article L 131-3 et L 131-4 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière et ses textes d'application,

Considérant la demande d'Arrêté de police de la circulation du 2 Mars 2023, de la Communauté de Communes du Neubourg, service Voirie,

Considérant qu'il y a lieu dès lors de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique à l'occasion des travaux réalisés,

Arrête

Article 1 : La SARC est autorisée à réaliser des travaux de création d'un branchement d'eau potable **Route du Castillon** à partir du **27 Mars 2023, jusqu'au 31 Mars 2023,**

Article 2 : La circulation sera alternée pendant toute la durée des travaux dans les deux sens, **de 8h00 à 17h30 ;**

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place manuellement par la SARC,

Article 6 : Aucune restriction n'est apportée à la circulation des services de secours et des riverains.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Centre de Secours et d'incendie du Neubourg
- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie du Neubourg
- La Communauté de Communes
- La SARC

Fait à Cesseville, le 2 Mars 2023.

Le Maire,
Alain DEBUS.

